Fiche-action n°

Titre EMC

***Le projet:*** Organisation d’un débat sur la laïcité.

**Mots-clefs : laïcité**

***1. LES OBJECTIFS***

Acquérir des connaissances sur le concept juridique de laïcité. Réfléchir sur l’application problématique de ce concept sur des comportements concrets qui font débat en pesant sur les arguments pour et contre la modification de la loi existante concernant ce comportement.

***2. LE CONTEXTE***

Travail en demi-groupe (15 à 18 élèves), une semaine sur deux. 5 séances sur le trimestre. En salle informatique (1 poste de travail par groupe de 2 élèves) sur les séances 2, 3 et 4.

***3. LES RESSOURCES***

Cours rapide distribué et présenté par l’enseignant sur le concept de laïcité. Travail de recherche sur Internet.

***4. LA MISE EN OEUVRE***

**1ère séance :** découverte du thème : présentation du concept de laïcité / proposition de sujets de débats d’actualité / 2 sujets à choisir dans la classe / Points de vue a priori et connaissances sur le sujet à partager.

**2ème séance :** recherches à faire avec répartition dans le groupe :

-recherche définition des termes du sujet du débat.

-recherche d’information sur la loi.

-comparaison internationale (comment font d’autres pays, différences avec la France ?)

- position et arguments des partis politiques sur la question.

-points de vue, arguments et action des associations pour modifier la loi ou les mentalités (mouvements sociaux)

-point de vue d’experts (psychologues, biologistes, économistes, sociologues…).

-exemples concrets d’application de la loi par la justice…

Recherche d’informations à deux + envoi de la production au groupe.

**3ème séance :** lecture et échange des informations trouvées / répartition du groupe en 2 groupes pour et contre / possibilité d’approfondissements des recherches et envoi à la classe des productions pour se préparer au débat.

**4ème séance :** 1er débat du 1er groupe devant le reste de la classe (public) + questions et points de vue du public. Un rapporteur informé tape le compte-rendu et l’envoie à la classe + vote du groupe pour ou contre la proposition de loi débattue.

**5ème séance :** 2ème débat.

***5. LE BILAN***

Dans le cadre de leur recherche d’informations sur Internet, les élèves sont confrontés à des sources non-institutionnelles qui les questionnent : cela nécessite un travail de réflexion sur les sources d’informations sélectionnées (je leur demande de privilégier des sites reconnus : journaux de presse écrite version numérique, sites du gouvernement, sites de partis politiques, d’associations…).

Lors du choix du sujet certains élèves minoritaires motivés sur un sujet peuvent être frustrés.

Lors de la répartition des membres du groupe entre « pour » et « contre », il peut y avoir plus de « pour » que de « contre », ce qui nécessite pour rééquilibrer les forces de demander à des élèves « pour » de jouer un rôle de « contre » : ce qui se passe en général assez bien.

Les élèves découvrent par eux-mêmes de nombreuses informations et questionnements qu’ils ignoraient.

Ils apprennent à chercher de l’information et découvrent l’importance de s’informer pour jouer son rôle de citoyen car leurs découvertes les amène à nuancer leur opinion initiale sur la question.

Le débat amène souvent à la prise en compte des arguments opposés conduisant à l’élaboration de proposition de compromis.

***6. LES ANNEXES***

1/ Fiche de présentation de la notion de laïcité (à chaque partie soulignée correspond un « trou » dans la fiche élève sur lequel ils sont questionnés à l’oral).

La laïcité est une valeur centrale de la République française, et à une échelle différente au niveau européen. **La laïcité française s’appuie sur la loi de séparation des Eglises et de l’Etat en 1905. Elle correspond à 3 piliers** :

**-la liberté de conscience:** chaque citoyen est libre de choisir sa vie spirituelle ou religieuse (notamment de ne pas en avoir, le droit protégera les individus qui se voient imposer des pratiques au nom de leur appartenance religieuse contre leur volonté personnelle, au nom de cette liberté de conscience) et l'Etat garantit la liberté d'exercice du culte (**tant que cela ne trouble pas l'ordre public**).

**-l'égalité en droit des options religieuses et spirituelles**, ce qui interdit toute discrimination selon une appartenance religieuse ou spirituelle.

**-la neutralité religieuse de l’Etat, la France ne se définit plus comme une nation catholique** (il ne se réfère pas à une religion) :

**-ainsi l’école n’enseigne pas la religion**, c’est aux familles de faire ce choix dans la sphère privée (catéchisme…) … sauf en Alsace-Moselle, en dehors de la loi de 1905 sur la laïcité.

**-l’Etat ne finance pas les cultes** : ne construit pas de lieux de cultes, ne paie pas le personnel religieux (qui doit être financé par les dons des fidèles, des croyants)…sauf en Alsace.

*A noter qu'en Allemagne, lors de la déclaration de revenus on déclare sa religion pour financer ce culte.*

**-les lois de l'Etat ne font pas référence aux préceptes d'une religion, ne sont pas influencées par une institution religieuse** *(jusqu'en 1905, des représentants de la religion catholiques faisaient partie d'institutions étatiques pour valider certaines lois…)***.**

La laïcité est une valeur centrale de la République car elle contribue à la cohésion sociale: elle a pour but de réussir à faire vivre ensemble des individus et des groupes différents (notamment la diversité des groupes religieux), aux intérêts différents et parfois opposés, en garantissant la liberté de culte sans troubler l'ordre public. Aujourd'hui, c'est une valeur reconnue par tout l'échiquier politique (de l'extrême droite à l'extrême gauche, tout le monde se revendique de la laïcité, mais des problèmes concrets d'application et d'interprétation de cette valeur, et de cette loi fondamentale pour le "vivre ensemble" sont présents.

Travail de recherche sur des décisions de justice concernant des problèmes concrets d'application et d'interprétation des principes de laïcité:

-le port du voile à l'école.

-le port du voile en entreprise : affaire de la crèche Baby-loup.

-le port du voile à l'université

<http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/08/05/le-droit-de-porter-le-voile-a-la-fac-remis-en-question_3457436_3224.html>

-décision concernant les repas de substitution au porc dans les cantines scolaires.

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2015/03/communique_odl_restauration_scolaire_17_03_2015.pdf>

-décision de réserver une journée pour les femmes dans les piscines municipales. L'affaire de la piscine municipale de Lille.

-la liberté d'expression et la question du blasphème : l'affaire des caricatures de Mahomet ou du pape dans Charlie Hebdo + théâtre / performance de Roméo Castellucci.

<http://www.lefigaro.fr/theatre/2011/10/30/03003-20111030ARTFIG00226-romeo-castellucci-la-piece-qui-fait-scandale.php>

<http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2015/01/14/de-charlie-a-dieudonne-jusqu-ou-va-la-liberte-d-expression_4555180_4355770.html>

-la laïcité en Alsace.

-l'accompagnement des sorties scolaires par des mamans voilées.

-alors que le tapage nocturne est interdit, les cloches des églises ont-elles le droit de sonner la nuit?

<http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/question-d-immobilier/cloches-d-eglise-un-trouble-au-voisinage_1771653.html>

-les entreprises et les administrations publiques doivent-elles tenir compte des jours de fête des différentes religions (chrétienne, musulmane, juive) dans leur organisation?

-le blocage de manifestations homosexuelles (mariage, gay pride, pièce de théâtre présentant Jésus homosexuel…) ou de toute autre activité (avortement, euthanasie…) jugée contraire aux principes religieux: l'affaire de l'élue de Marseille refusant d'organiser un mariage homosexuel.

-autres idées de débat sur la laïcité ?

<http://www.gouvernement.fr/qu-est-ce-que-la-laicite>

<http://www.gouvernement.fr/sites/default/files/contenu/piece-jointe/2014/12/communique_de_lobservatoire_de_la_laicite_-_creches_dans_lespace_public.pdf>

2/ Compte-rendu d’un débat tapé par un élève « public ».

**Débat des cloches du 25/01/16**

**Faut-il laisser les cloches sonner la nuit ou les interdire ?**

CONTRE : Marie et Nathan

POUR : Florian, Hugo et Léa

|  |  |
| --- | --- |
| **Arguments en faveur des cloches** | **Arguments contre les cloches** |
| Tradition, toujours eu l’heure grâce aux cloches. On ne change pas les traditions | pas indispensable la nuit |
|  | Pour les gens qui se lèvent tôt ou se couchent tard et travaillent beaucoup, cloches pas idéales pour le sommeil |
|  | Laisser la journée, d’accord car historique, mais les enlever la nuit ne va pas changer la vie des gens, juste l’améliorer |
| Utile pour savoir l’heure | Plus besoin des cloches pour savoir l’heure |
|  | Remarque que l’appel à la prière n’est pas pratiqué par les mosquées : cela devrait être pareil pour les cloches si on respecte le principe de laïcité ne favorisant aucune religion |
| Ancêtre de la radio : aide pour les militaires qui ont utilisé les cloches comme montre, utile pour alerter la population : utilise de nos jours pour personnes sans montre + rappel des traditions | Il faut évoluer, tout le monde à une montre, radio, alertes incendies spécifiques |
| Compromis : interdire cloches de 22h à 6h et les remettre au-delà | Refuser car laïcité pas respectée pour le moment : rappel de religion catholique donc pas juste vis-à-vis des autres religions : |
| Article de la loi de 1905 : Le maire ne peut entièrement interdire les sonneries de cloches : il lui appartient de régler par arrêté municipal de régler les sonneries des cloches en respect de la liberté de culte. | Cloches peut troubler l’ordre public à travers le bruit  Décisions de justice : Mairie condamnée car a pas voulu arrêté cloches la nuit pour nuisances sonores (trouble à l’ordre public) / autre cas de condamnation pour nuisances sonores (plainte de particuliers) |
| Compromis : Système électronique permettant de réduire le son des cloches (Angleterre) idée pourrait se diffuser dans tout le pays |  |
| Témoignage Florian + Mathilde: son pas dérangeant, on s’y habitue, son pas désagréable à entendre, pas gênant. Plus gênée par le bruit des voitures que par les cloches |  |
| -oublie que c’est attaché à la religion chrétienne car habitude (intériorisation) et présent depuis très longtemps  Laisser le temps à la France de construire son nouveau patrimoine culturel ; en construction religieuse multiculturelle | Discrimination envers les autres religions |
| Si cloches s’arrêtent, risque de mécontentement : illustration : une demande de suppression des cloches  a entrainé une pétition pour le maintien des cloches |  |

**Vote classe :**

6 pour interdire

7 pour autoriser les cloches de sonner :

Décision finale : on ne pourra plus condamner des municipalités pour troubles à l’ordre public

***3/ Fiche de bilan intermédiaire de recherche (étape 2 et 3) effectuée par un groupe d'élève sur l'avis du CCNE sur le diagnostique prénatal (débat sur le thème bio-éthique).***

**Diagnostic prénatal :**

l'ensemble des [**pratiques médicales**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Médecine) **ayant pour but de détecter** [in utero](https://fr.wikipedia.org/wiki/In_utero) chez l'[embryon](https://fr.wikipedia.org/wiki/Embryon_(biologie)) ou le [fœtus](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fœtus) **une affection grave** ([anomalie génétique](https://fr.wikipedia.org/wiki/Maladie_génétique) ou [malformation congénitale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Malformation_congénitale), par exemple), afin de donner aux futurs parents **le choix d'**[**interrompre ou non la grossesse**](https://fr.wikipedia.org/wiki/Interruption_médicale_de_grossesse) et de permettre une meilleure [prise en charge médicale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Néonatalogie) de la pathologie si la grossesse est poursuivie

**CCNE :** (*Comité consultatif national d'éthique )*

<http://www.ccne-ethique.fr/sites/default/files/publications/avis_107.pdf>

* Pluralité des options :

**Le DPN voit sa légitimité renforcée à mesure que sa finalité gagne en diversité** : apaiser une anxiété née d’une échographie de dépistage, proposer un traitement médical, une chirurgie néonatale, une transfusion, la préparation à l’accueil de l’enfant en cas de maladie ou de handicap. Une information à une réelle valeur éthique quand elle éclaire, sans les dicter, un choix qui reste ouvert sur plusieurs possibilités d’action.

* Neutralité de l’information :
* Les **précautions oratoires en matière d’information des couples sont particulièrement importante**s lors de l’évocation de la possibilité d’une IMG. En effet, le simple fait d’envisager l’éventualité d’un arrêt de la grossesse peut produire un effet incitatif dans la mesure où, tacitement, le médecin juge la situation préoccupante.
* Quelle que soit la raison qui a conduit le couple à faire suivre une démarche de dépistage par une étape diagnostique, la **liberté de décision est un principe qui ne peut être remis en question, sous peine d’attenter aux droits fondamentaux de la personne.**

Si un couple veut faire une IMG (interruption médical de grossesse), doit passer par le Centre Pluridisciplinaires de Diagnostic Prénatal et eux prennent la décision.

* Analyse la « gravité » de la situation : souffrance de l’enfant qui va naître
* MAIS il est difficile d’évaluer la gravité du handicap avant que l’enfant naisse.

La gravité de la maladie dont va souffrir un enfant à naître est également liée aux conditions d’accueil et à la qualité de la prise en charge dont il pourrait bénéficier.

**Conclusion :**

Le **DPN** peut avoir une **portée préventive ou thérapeutique** lorsqu’il permet la prise en charge du fœtus ou du nouveau-né.

Le Comité estime qu’en dépit des difficiles problèmes que soulève l’épreuve d’une interruption tardive de grossesse, **l’actuelle possibilité pour une femme d’arrêter la grossesse à tout moment avant son terme est, malgré tout, préférable à la fixation d’un seuil**. Il existe des situations d’incertitude qui nécessitent le temps du recul nécessaire à un choix réfléchi et éclairé. La gravité pressentie devant un signe échographique décelé à un certain stade de la grossesse peut s’amoindrir au fur et à mesure de la maturation organique de l’enfant en gestation. **Fixer un terme au délai ultime pour l’IMG 'interruption médiacle de grossesse) obligerait à prendre des décisions précipitées, donc plus aléatoires.**

**→** Dans l 'ensemble le **CCNE est pour le DPN**, mais avec des précautions à prendre, dans la façon de p**révenir des risques que ça peut engendrer** (IMG en particulier).

→ voudraient **sensibilise**r les jeunes à une compréhension de la **dimension relationnelle est sociale du handicap.**